

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Ce règlement est complété par le règlement des épreuves fédérales et par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale individuelle.

Les dispositions des règlements particuliers ainsi que des cahiers des charges (voir section 1.2.1) prévalent sur celles du règlement spécifique.

Sommaire

1- Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double

- a. Conditions de participation
 - i. *Les participants doivent*
 - ii. *Index pris en compte*
 - iii. *Etrangers*
- b. Engagements
 - i. *Inscriptions et droits d'engagement*
 - ii. *Forfaits*
 - iii. *Ordre des départs*

2- Propre aux épreuves avec phase finale en match play

- a. Forme de jeu phase finale en match play
 - i. *Phase de qualification*
 - 1. *Départage des ex aequo*
 - 2. *Composition du tableau*
 - ii. *Phase finale*
 - iii. *Intempéries*
- b. Liste des épreuves concernées

3. Propre aux épreuves uniquement en stroke play

- a. Phase de qualification : Cut
- b. Départage des ex aequo
- c. Intempéries et circonstances exceptionnelles
- d. Liste des épreuves concernées

4. Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

- a. Cahier des charges des Grands Prix
- b. Cahier des charges des Grands Prix Jeunes
- c. Cahier des charges des Classics et Grands Prix Mid-Amateurs
- d. Cahier des charges des Trophées Seniors/Seniors 2/3 et des Grands Prix Seniors,
- e. Cahier des Charges des Grands Prix Paragolf

1.4.1 Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double

1.4.1.1 Conditions de participation

I-1/ Les participants doivent :

a) Être titulaires à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve :
- de la licence ffgolf de l'année en cours et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 40 €
- pour l'année en cours, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

b) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

c) Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve, et entre autres, celles relatives au sexe, à l'âge et/ou à l'index.

Note : En cas de non-éligibilité le joueur sera disqualifié.

I-2/ Index pris en compte

C'est l'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans Fléole, qui est pris en compte.

Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte l'index le plus bas.

I-3/ Étrangers

Les participants de nationalité étrangère, lorsque leur participation est autorisée, doivent, s'ils sont licenciés :

- à la ffgolf : remplir toutes les conditions du § I-1.
- à une fédération étrangère reconnue : remplir les conditions b et c du § I-1 et :
- Justifier son index par une attestation transmise par une fédération reconnue.
- Attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

1.4.1.2 Engagements

II-1/ Inscriptions et droits d'engagement

Pour une épreuve nationale ou internationale, les participants doivent s'inscrire individuellement sur le site Internet de la ffgolf, en réglant le montant correspond aux droits d'inscription.

La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Sauf autrement spécifiés dans le règlement particulier de l'épreuve, les droits d'engagement sont de :

- a. 120 € pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- b. 65 € pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006)
- c. 50 € pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après)

Pour les épreuves en double, les droits d'engagement sont de :

- d. 60 € pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- e. 32,50 € pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006)
- f. 25 € pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après)

S'inscrire à une compétition individuelle vaut acceptation des règlements des épreuves fédérales et particuliers de ladite épreuve.

La liste définitive des joueurs est éditée en fonction du règlement particulier de chaque épreuve. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera utilisé comme clé de départage supplémentaire en cas d'égalité.

Si le nombre maximum d'inscriptions n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Direction Technique Nationale peut accepter des inscriptions supplémentaires après la date de clôture des inscriptions, ces nouvelles inscriptions seront classées par date d'inscription.

II-2/ Forfaits

Tout forfait doit être notifié à la CSSN de la ffgolf avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par courrier ou par e-mail (inscription@ffgolf.org).

Dans le cas où le forfait est notifié après 12 h 00 la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident, maladie, etc. qui devront être dûment justifiés). Dans le cas où le forfait n'est pas justifié, le joueur sera exclu de cette même épreuve l'année suivante (ou dans le cas de changement de catégorie d'âge, de l'épreuve équivalente de la catégorie d'âge supérieure).

Forfait après la date de clôture :

- a. Entre la date de clôture et J-15, 50 % des droits d'inscription seront reversés au joueur.
- b. Après J-15, la totalité des droits d'inscription restera acquise par la ffgolf.

II-3/ Ordre des départs

La ffgolf ne communique aucune heure de départ par téléphone. Les horaires sont disponibles au plus tard la veille de l'épreuve auprès du Club d'accueil.

1.4.2 Propre aux épreuves avec phase finale en match play

1.4.2.2 Forme de jeu phase finale en match play

II-1/ Phase de qualification

La forme de jeu (stroke-play, score maximum, ...), le nombre de tours et le nombre de qualifiés sont spécifiés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Si le nombre de participants est égal ou inférieur au nombre de qualifiés, le ou les tours de stroke play seront quand même joués pour déterminer la composition du tableau de match play.

II-1-1/ DÉPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire (avant publication) de la qualification est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

LE CLASSEMENT PROVISOIRE DEVIENDRA OFFICIEL LORS DE LA PUBLICATION.

Pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si des qualifiés déclarent forfait pour la phase finale :

- s'ils le font avant la publication officielle du tableau de match play, ils sont remplacés nombre pour nombre et les compétiteurs qui les suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.
- s'ils le font après la publication officielle du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, ils ne sont pas remplacés, conservent leur place dans la composition du tableau de match play et leur adversaire désigné gagne par forfait.

b) si des qualifiés sont disqualifiés après la publication officielle du tableau de match play, ils ne sont pas remplacés et leur adversaire désigné gagne par forfait.

Exception 1 : Coupes Ganay et Gaveau

Un play-off sera organisé pour la 1^{re} place (cf. voir règlement particulier)

Exception 2 : Championnat de France des Jeunes

Un play off sera organisé pour les dernières places qualificatives et pour la 1^{ère} place de chaque catégorie.

Pour ces deux exceptions : si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils jouent autant de trous qu'il leur est nécessaire pour se départager.

Si pour une raison quelconque, les play-off ne pouvaient se dérouler ou étaient interrompus :

- Ils ne sont pas reportés au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.

- Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption du play-off le restent. Ceux encore impliqués dans le play-off sont départagés par le classement provisoire de l'épreuve.

II-1-2/ Composition du tableau de la phase finale

Le tableau de match play est établi en fonction de l'ordre de classement de la qualification (voir les documents d'organisation).

II-2/ PHASE FINALE : MATCH PLAY

Nombre de trous : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

Aucun match ne peut être partagé : les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match. Si le jeu est définitivement interrompu lors d'une finale, le joueur le mieux classé lors de la qualification est déclaré vainqueur.

II-3/ INTEMPÉRIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement des épreuves individuelles est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être appliquées :

a) Qualification en stroke play

Le premier tour de la qualification est prioritaire. Il doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées.

Dans le cas d'une qualification sur deux tours, il faut qu'au moins 1 tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée. Si le second tour est interrompu ou retardé et ne peut se terminer le soir du 2e jour, le Comité de l'épreuve peut soit l'annuler soit le faire terminer le lendemain.

Si le tour est annulé, le classement provisoire du premier tour devient le classement de la qualification.

Si les deux tours de qualification sont privilégiés et entraînent une diminution du nombre de jours disponibles pour les matchs play, le Comité peut diminuer le nombre de qualifiés pour les tours de match play.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut être disputé.

b) Tours de match play

Sur une épreuve avec une finale sur 36 trous, et dans le cas d'un retard dans le déroulement des tours de match play suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, la finale est réduite à 18 trous.

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une ou d'un joueur, et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve : le titre revient au joueur le mieux classé de la qualification encore en course pour le titre.

1.4.2.1 Liste des épreuves concernées :

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

Jeunes						
Date			Épreuve	Lieu	Clôture	Page
17-avr.	/	21-avr.	TOURNOI DES NATIONS – Coupe VILMORIN et INTERNATIONAUX DE FRANCE U21 FILLES Trophée ESMOND et Claude-Roger CARTIER	Saint-Cloud	17 mars	166
17-avr.	/	21-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE U18 GARCONS Trophées Michel CARLHIAN et Pierre MASSIE	Prieuré	17 mars	167
21-juil.	/	26-juil.	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES - Catégories U12 Trophées Catherine LACOSTE et Crocodile	Gouverneur	14 juillet	168
22-juil.	/	26-juil.	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES - Catégories Benjamines et Benjamins	Gouverneur	15 juillet	168

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Dames						
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page	
21-mars	/	23-mars	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME Trophée SAINT GERMAIN	Albi	21 février	191
18-juin	/	22-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES Coupe GAVEAU et Coupe Pierre DESCHAMPS	Fontainebleau	18 mai	182

Messieurs						
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page	
21-mars	/	23-mars	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME Trophée ROYAL-BLACKEATH	Albi	21 février	192
2-avril	/	6-avril	CHAMPIONNAT DE FRANCE MESSIEURS Coupe GANAY et Trophée Jacques LEGLISE	Cannes- Mougins	2 mars	188

Autres Épreuves						
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page	
10-oct.	/	12-oct	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE Trophée THION DE LA CHAUME	Esery	10 septembre	190

1.4.3 Propre aux épreuves uniquement en stroke play

1.4.3.2 Phase de qualification : Cut

Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlement particulier de chaque épreuve.

Si un cut doit intervenir et que des qualifiés déclarent forfait :

- avant la publication officielle des résultats, ils sont remplacés, nombre pour nombre, par les compétiteurs qui les suivent dans l'ordre du classement. Cependant, si après les forfaits le nombre de joueurs restant est égal ou supérieur au nombre de joueurs prévu pour le cut, ils ne seront pas remplacés.
- après la publication officielle des résultats, ils ne sont pas remplacés.

Note : si des qualifiés sont disqualifiés après la publication officielle des résultats, ils ne sont pas remplacés.

Pour une épreuve de 3 tours ou plus avec un cut après 2 tours, si l'épreuve ne peut se dérouler que sur 2 tours ou moins, il n'y aura pas de cut.

1.4.3.3 Départage des ex aequo

Le classement est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou du dernier tour, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Exception pour la 1^{re} place :

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils jouent autant de trous qu'il leur est nécessaire pour se départager.

Si pour une raison quelconque, le play-off ne pouvait se dérouler ou était interrompu :

- Il n'est pas reporté au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
- Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption du play-off le restent. Ceux encore impliqués dans le play-off sont départagés par le classement provisoire de l'épreuve.

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France lorsque ce titre est décerné sur une épreuve internationale, un play-off est également organisé entre les joueurs de nationalité française ex aequo à la meilleure place quelle que soit cette place dans le classement final de l'épreuve.

Si ces joueurs sont également impliqués dans le play-off pour la première place du classement final de l'épreuve, un seul play-off est organisé et les résultats de ce dernier sont pris en compte pour l'attribution des différents titres.

Si le play-off pour le titre du classement final se termine et que des joueurs sont toujours à égalité pour le titre de Champion de France, ils continuent à jouer le play-off jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

1.4.3.4 Intempéries et circonstances exceptionnelles

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Sauf circonstances exceptionnelles, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée.

Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

1.4.3.1 Liste des épreuves concernées :

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

Jeunes					
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page
7-mars	/	9-mars	CHAMPIONNAT U18 WAGR	Montpellier Fontcaude	7 février 178
22-mars	/	23-mars	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	Mont de Marsan	22 février 172
3-avril	/	5-avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE U14 GARÇONS ET FILLES Challenge Alexis GODILLOT	Chantilly	3 mars 174
12-avril	/	13-avril	GRAND PRIX NATIONAL U12	Nîmes Vacquerolles	12 mars 173
TBA	/	TBA	CHAMPIONNAT U18 WAGR	TBA	TBA 178
3-mai	/	4-mai	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	24H Le Mans	3 avril 172
30-mai	/	31-mai	GRAND PRIX NATIONAL U12	La Bresse	30 avril 173
21-juin	/	22-juin	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	Cap d'Agde	21 mai 172
26-août	/	27-août	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	Evian Resort	26 juillet 172
27-sept.	/	28-sept.	GRAND PRIX NATIONAL U12	Saint Jean de Monts	27 août 173
18-oct.	/	21-oct.	CHAMPIONNAT DE FRANCE Minimes Garçons Coupe Yan LE QUELLEC	Biarritz	18 septembre 176
			CHAMPIONNAT DE France Minimes Filles Trophée Ginette DUBOIS	Palmola	

Dames					
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page
19-avr.	/	21-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS	Baugé	19 mars 181
30-mai	/	1-juin	CHAMPIONNAT DE France SENIORS Trophée Lally SEGARD	Arcachon	30 avril 183
19-sept.	/	21-sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY Trophée Cécile DE ROTHSCHILD	Golf Club de Lyon	19 août 179
26-sept.	/	28-sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS	Chantilly	26 août 180

Messieurs					
Date		Épreuve	Lieu	Clôture	Page
17-avr.	/	18-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLES SENIORS	Les Bordes	19 mars 193
19-avr.	/	21-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS	Les Bordes	19 mars 186
30-mai	/	1-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS Trophée DAUBERVILLE	Arcachon	30 avril 189
18-juil.	/	20-juil.	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 Trophée MAHE	Lery Poses	18 juin 187
27-août	/	29-août	INTERNATIONAUX DE FRANCE Coupe GORDON BENNETT	Saint Cloud	27 juillet 184
26-sept.	/	28-sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS - Coupe MURAT	Chantilly	26 août 185

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Autres épreuves						
Date	Épreuve		Lieu	Clôture	Page	
29-mars	COUPE DES PRESIDENTS DES AS D'ENTREPRISE		Massane	1 ^{er} mars	212	
	COUPE DES PRESIDENTS DES AS MUNICIPALES		Massane		198	
2-avril	COUPE DES PRESIDENTS - Coupe André BLEYNIE		Arcachon	2 mars	197	
9-mai	/	10-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES METIERS DE LA SANTE	Seraincourt	9 avril	
17-mai	/	18-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE PARAGOLF	Saint Laurent	17 avril	
TBA	/	TBA	CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE	TBA	TBA	
5-juil.	/	6-juil.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PARENT/ENFANT	Cabot Bordeaux	5 juin	
30-août	/	31-août	CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE	Bresson	30 juillet	210

1.4.4 Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

1.4.4.1 Commun à toutes les épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix Jeunes, aux Grand Prix, aux Grands Prix Élite, aux Classics Mid-Amateurs, aux Grands Prix Seniors, aux Trophées Seniors, Seniors 2 et Seniors 3.

1. Club

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS 9",

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

La Commission médicale fédérale rappelle qu'il appartient à l'organisateur de la compétition de prévoir la surveillance sanitaire lors du tournoi dont :

- un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du club ;
- un affichage spécifique concernant les risques canicules et sanitaires en fonction des problématiques du moment ;
- une personne autorisée à intervenir sur le terrain de compétition, notamment pour des blessures minimes,
- informer les arbitres de la présence ou non de médecins et/ou d'auxiliaires médicaux ;
- un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique accessible près des surfaces de compétition et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
- un local spécifique dédié et une voiturette mise à disposition en cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi.

Les clubs accueillant une épreuve fédérale doivent disposer d'au moins un défibrillateur entièrement automatique en état de marche (recommandation deux Défibrillateurs Automatisés Externes : club house et trou numéro 9) et d'une formation effective de son personnel sur son utilisation. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leurs collaborateurs aux gestes qui sauvent.

- Les Clubs accueillant une épreuve fédérale doivent avoir au moins une personne (salariée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

Préparation du parcours :

Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de parcours du Club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le Club doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

Voir chapitre 2.3 PRÉPARATION DES PARCOURS POUR UNE ÉPREUVE FÉDÉRALE

2. Organisation sportive

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit-déjeuner : 1 heure avant le 1er départ.

Voitures : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voitures pour que chaque arbitre en ait une. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs paragolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. Si le joueur a un cadet, celui-ci n'est pas autorisé à prendre place à bord de la voiturette et il devra transporter les clubs du joueur.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve.

Départs : Les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et de practice avec une visibilité acceptable.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 4 Jeu lent).

3. Jeu lent

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.12-8 et 1.5.2 du Vademecum).

4. Contrôle antidopage

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné par l'AFLD (lire § 1.2.3 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

5. Résultats

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture de l'épreuve, être envoyés depuis "RMS 9" vers le centre serveur fédéral "FLÉOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.